

Séance du Conseil municipal du mercredi 1er juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet 2026 à 20h30, le Conseil municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christophe LANGLADE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Présents : 11 : Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Estelle COURJAUD, Éveline DUVIAU, Christelle GUILLAUMON, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, Michel LAFON, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE.

Excusés : 4 : Agnès CLARAC, Cédric LABORDE, Bastien LANNUSSE, Guillaume LESCLOUPE

Absents : 0 :

Pouvoir : 2 : Agnès CLARAC à Christophe LANGLADE
Cédric LABORDE à Christophe LANGLADE

M. le Maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du PV du 5 juin 2026,
- I. Délibérations :
 - DETR passage de 30% à 40% pour la sécurisation de l'école
 - Décision modificative de budget pour matériel de cuisson et atelier
 - Mutation de la licence 4 de la Mairie vers le Comité des fêtes
 - Tarifs et horaires du bar éphémère
- II. Organisation de la cérémonie du 26 juillet 2026,
- III. Démarrage bar éphémère et piscine
- IV. Vigilance envers le voisinage lors des fortes chaleurs ou autres événements climatique
- V. Climatisation d'une salle dans le bâtiment de la Mairie
- VI. Questions diverses.

Jean-Michel LAMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Les compte-rendu de la séance du 5 juin 2026 est soumis à approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 5 juin 2026.

M. le Maire indique que plusieurs délibérations vont être présentées et soumises au vote.

I – Délibérations

1. DETR passage de 30% à 40% pour la sécurisation de l'école

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Préfecture du Gers a réattribué à la commune un taux de subvention au titre de la DETR pour les travaux de sécurisation de l'école. Cette réattribution porte le taux de subvention de 30 % à 40 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

2. Décision modificative du budget pour l'achat de matériel de cuisson et atelier

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'ajuster les crédits du budget communal pour permettre l'acquisition de matériel complémentaire.

Cette modification budgétaire concerne l'achat de matériel de cuisson, de matériel destiné à l'atelier communal ainsi que l'installation d'un système de climatisation d'une salle dans le bâtiment de la Mairie pour un montant total de 8 500€.

Objets : ACHAT PLANCHAS + MATÉRIELS ATELIER + CLIMATISATION

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) : Installations générales, agencement	6 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	8 500,00
2158 (21) : Autres inst., matériel, outill. techn	1 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	1 500,00		
	8 500,00		8 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	8 500,00		
615221 (011) : Entretien, réparations bâtim	-8 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	8 500,00	Total Recettes	8 500,00

Le financement de cette dépense est assuré par un virement interne de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, sans impact sur l'équilibre global du budget communal.

Par ailleurs, une convention de prêt sera établie entre la commune et les associations afin de définir les modalités de mise à disposition du matériel de cuisson

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative telle que présentée et autorise M. le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

3. Mutation de la licence 4 de la Mairie vers le comité des fêtes

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de mettre la licence IV appartenant à la commune à la disposition du Comité des fêtes, afin que celle-ci puisse être exploitée dans l'attente d'une éventuelle reprise du bar du village.

Il rappelle qu'une licence IV doit être exploitée au moins une fois par an afin d'éviter sa péremption.

M. le Maire indique également avoir demandé aux deux coprésidents du Comité des fêtes de mettre à jour la situation administrative de l'association, afin que celle-ci soit en conformité avec les obligations réglementaires nécessaires à l'exploitation de la licence IV.

Afin de permettre son exploitation, l'un des deux coprésidents du Comité des fêtes, devra suivre la formation obligatoire de 20 heures permettant d'obtenir le permis d'exploitation. Cette formation, répartie sur quatre demi-journées, est valable pour une durée de dix ans.

À l'issue de cette formation, une déclaration de mutation sera effectuée au moyen du formulaire CERFA n° 11542*05. Un récépissé de déclaration (CERFA n° 11543*05) sera remis au Comité des fêtes. Une convention de mise à disposition à titre gratuit de la licence IV sera également établie entre la commune et le Comité des fêtes. L'ensemble du dossier sera ensuite transmis à la Préfecture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise à disposition de la licence IV au Comité des fêtes dans les conditions exposées ci-dessus et autorise M. le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires ainsi qu'à signer la convention correspondante.

4. Tarifs et horaires du bar éphémère

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que, afin d'être en conformité avec les exigences de la Trésorerie et de la régie de recettes du bar éphémère, il est désormais obligatoire de délivrer des tickets de consommation pour chaque vente effectuée.

En conséquence, la commune a procédé à la commande de tickets de consommation personnalisés destinés au fonctionnement du bar éphémère, afin de garantir la bonne tenue de la régie et le respect de la réglementation en vigueur.

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs des consommations ainsi que les horaires d'ouverture du bar éphémère.

Les tarifs sont fixés comme suit :

a) Tarifs des boissons :

- bière	2.50 €
- vins, floc	2.00 €
- Orangine, Coca cola, Jus de fruit	1,50 €

b) Tarifs des produits alimentaires

- Cacahuète	1.50 €
-------------	--------

Les horaires d'ouverture au public sont : 18H00 à 22H00 les jeudis et vendredis

La mise en place se fera à 17h30 à 18h00 et le rangement de 22h00 à 22h30

Ces horaires devront être strictement respectés afin de préserver la tranquillité du voisinage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

Des food-trucks ont été contacté afin de proposer un service de restauration chaque soir d'ouverture du bar éphémère, les associations viellanaises ne souhaitant pas gérer la restauration. Le planning est donc le suivant :

- 2 juillet : RAMON
- 3 juillet : Ferme du Vielcapet
- 9 juillet : ferme du Gioulé
- 10 juillet : crêpes de Gabby
- 23 juillet : RAMON
- 24 juillet : Ferme du Vielcapet
- 30 juillet : Chez titoun's
- 31 juillet : Crêpes à l'ouest
- 6 août : RAMON
- 7 août : Captain Flam
- 13 août: Chez titoun's
- 14 août : Ferme du Vielcapet
- 20 aout : Ferme du Gioulé
- 21 août : Ferme du Vielcapet
- 27 août: Ferme du Vielcapet
- 28 août : Captain Flam

II – Organisation de la cérémonie du 26 juillet 2026

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de confirmer leur présence à la cérémonie de commémoration afin d'organiser la préparation de l'apéritif.

Seront présents : Mme Sophie LAPORTE, M. Michel LAFON, Mme Estelle COUJAUD, M. Vincent BERDOULET, M. Jean-Michel LAMARQUE et M. Christophe LANGLADE.

Il sera demandé à M. Jacques LASSERRE de réaliser une biographie des Viellanais afin de leur rendre un hommage lors de la cérémonie.

Mme Sophie LAPORTE, M. Michel LAFON et Mme Estelle COUJAUD seront présents en amont de la cérémonie afin de préparer les lieux avant l'arrivée des autorités et des officiels.

Pour l'apéritif, il est prévu de servir une sangria blanche. Sa préparation est programmée le vendredi 24 juillet à 19h00 au foyer.

Le secrétariat de la mairie s'est chargé de la commande des fleurs et des pizzas pour l'apéritif, ainsi que de l'envoi des invitations à compter du 6 juillet.

La cérémonie se clôturera par un repas au restaurant « O'Bon Vivant » à Madiran.

III- Démarrage du bar éphémère et de la piscine

1. Bar éphémère

M. le Maire et le conseil municipal remercie les jeunes du comité des fêtes pour l'installation du bar éphémère

2. Piscine municipale

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de la remise en service de la piscine communale, un dysfonctionnement a été constaté au niveau des capteurs du bac tampon. Ceux-ci déclenchent de manière répétée une alerte de niveau limite, alors que le fonctionnement manuel de l'installation reste opérationnel.

Au regard de cette situation, il est proposé de reporter les travaux de réparation à l'issue de la saison estivale. En effet, une intervention immédiate pourrait entraîner la mise en sécurité des pompes et provoquer une interruption du fonctionnement de la piscine, conduisant à sa fermeture pour le reste de la saison.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de cette information et approuvent le report des réparations à la fin de la saison d'ouverture de la piscine.

M. le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil municipal concernant la validité des cartes d'entrée à la piscine acquises en 2025, il propose que ces cartes restent valables pour la saison 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition et approuve à l'unanimité la prolongation de la validité des cartes d'entrée 2025 pour la saison 2026.

Le Maire et le Conseil municipal remercie l'agent technique pour ses initiatives sur l'entretien de la piscine et des végétaux.

IV- Vigilance envers le voisinage lors des fortes chaleurs ou autres événements climatique

À la suite du déclenchement de l'alerte « canicule rouge », M. le Maire fait le point avec les membres du Conseil municipal sur le registre des personnes vulnérables de la commune.

Il demande au secrétariat de la mairie de procéder à la mise à jour de ce registre. Une fois actualisé, celui-ci sera transmis au CCAS Armagnac Adour afin d'assurer le suivi des personnes concernées dans le cadre du dispositif canicule.

Par ailleurs, M. le Maire indique qu'il sera nécessaire de procéder à la mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS) lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, afin de garantir son adéquation avec les dispositions en vigueur.

V- Climatisation de salles dans le bâtiment de la Mairie

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité d'installer un système de climatisation dans la salle des aînés ainsi que dans la salle de couture, afin d'améliorer le confort des usagers.

Des devis sont actuellement en cours d'élaboration. Le coût prévisionnel de cette installation est estimé à 2 800 € par salle, soit un montant total d'environ 5 600 €.

Avant d'engager les travaux, il conviendra de se renseigner sur les possibilités de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), notamment afin de savoir si une demande de subvention peut être déposée en cours d'année ou s'il est nécessaire d'attendre la prochaine campagne de dépôt des dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable au projet d'installation d'une climatisation dans la salle des aînés et la salle de couture et autorise M. le Maire à poursuivre les démarches nécessaires, notamment la recherche de financements et la demande de devis définitifs.

VI- Questions diverses

1. Apéritif pour la fête du village

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de confirmer leur présence à l'apéritif des fêtes

L'ensemble des conseillers municipaux sera présent, à l'exception de M. Jean-Michel LAMARQUE.

Pour l'apéritif, il est prévu de servir une sangria blanche. Sa préparation est programmée le vendredi 17 juillet à 9h00 au foyer. Jean-Michel LAMARQUE s'occupe du vin et des courses nécessaires à sa réalisation.

Le secrétariat de la mairie s'est chargé de la commande des pizzas et des quiches pour l'apéritif. Celles-ci seront à récupérer à Riscle le dimanche 19 juillet à partir de 9h30.

La mise en place de l'apéritif est prévue le dimanche 19 juillet à 11 h 00.

2. Information LIVI

La convention de partenariat avec le service de téléconsultation LIVI a été signée et renvoyée. Un kit de communication va être transmis par le prestataire. Un article d'information est déjà prévu dans le bulletin municipal. Enfin, un flyer dédié à l'explication de la prise de rendez-vous sera déposé début août dans les boîtes aux lettres des Viellanais.

Avez-vous des questions : non

M. le Maire informe que l'ordre du jour est épuisé et clos la séance à 22h00

